

Christian PONCHON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

SAS 2MSFP
RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX APPORTS
SUR L'APPORT EFFECTUE
PAR
Monsieur Frédéric PAGLIA
ET
Madame Sandrine PAGLIA

2, rue de la Claire 69009 LYON
N° SIRET : 420 768 814 00030
Téléphone : 04 72 69 01 44
Email : c.ponchon@cabinetponchon.fr

Aux associés de la société 2MSFP,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés en date du 26 février 2026 concernant l'apport en nature de titres de la société Cabinet d'Etude en Sécurité Pyrotechnique (C.E.S.P.) à la société 2MSFP, j'ai établi le présent rapport.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité d'apport signé par les apporteurs de la société bénéficiaire. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

NATURE DE L'OPERATION

Monsieur Frédéric PAGLIA, né le 8 juin 1970 à ROANNE (42), de nationalité française, demeurant 4, Rue du Clos des Pins 1, à MISERY SALINES (25480)

Se propose d'apporter à la société par actions simplifiée, dénommée 2MSFP, ayant pour objet l'activité de prise de participations, la totalité des actions qu'il détient dans la société

- Cabinet D'Etude en Sécurité Pyrotechnique (C.E.S.P.). La société est immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 482 298 510.

Madame Sandrine VIVENOT, épouse PAGLIA, née le 23 avril 1971 à VERSAILLES (78), de nationalité française, demeurant 4, Rue du Clos des Pins 1, à MISERY SALINES (25480)

Se propose d'apporter à la société par actions simplifiée, dénommée 2MSFP, ayant pour objet l'activité de prise de participations, la totalité des actions qu'elle détient dans la société

- Cabinet D'Etude en Sécurité Pyrotechnique (C.E.S.P.). La société est immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 482 298 510

La société 2MSFP est une société par actions simplifiée au capital de 1 156 000 euros. Son siège social est au 4, Rue du Clos des Pins 1, à MISERY SALINES (25480) et elle est en cours d'immatriculation au RCS de BESANCON.

PROPRIETE ET JOUISSANCE

La Société 2MSFP, bénéficiaire de l'apport aura la pleine propriété des droits sociaux apportés.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

ACTIF APPORTE

Les éléments de l'actif apporté consistent en un apport en nature appartenant à Monsieur Frédéric PAGLIA et à Madame Sandrine VIVENOT épouse PAGLIA

L'apport en nature comprend :

1) Concernant Monsieur Frédéric PAGLIA

La pleine propriété de :

- 95 actions de la société par actions simplifiée Cabinet D'Etude en Sécurité Pyrotechnique, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé le Master's, 25 Rue de Chatillon, à ECOLE-VALENTIN (25480), immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro : 482 298 510

2) Concernant Madame Sandrine VIVENOT épouse PAGLIA

La pleine propriété de :

- 5 actions de la société par actions simplifiée Cabinet D'Etude en Sécurité Pyrotechnique, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé le Master's, 25 Rue de Chatillon, à ECOLE-VALENTIN (25480), immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro : 482 298 510
-

EVALUATION DE L'APPORT

La valeur des actions de la société Cabinet D'Etude en Sécurité Pyrotechnique (dénommée C.E.S.P.) a été déterminée sur la base des deux derniers comptes annuels arrêtés aux 30 septembre 2023, 30 septembre 2024 et 30 septembre 2025.

La société, qui a pour activité l'expertise du risque pyrotechnique, existe depuis mai 2005.

Deux méthodes ont été choisies et retenues :

- la méthode des transactions comparables
- la méthode de l'actif net réévalué

1) La méthode des transactions comparables permet d'avoir une valeur des fonds propres d'une société en appliquant des multiples d'évaluation observés lors de transactions intervenues sur le capital de sociétés comparables..

Le calcul a été fait à partir des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025.

Un multiple moyen de 6,95 de l'EBITDA a été retenu à partir d'un multiple applicable aux activités d'ingénierie. Une décote de 20 % a été appliquée pour tenir compte de la taille de l'entreprise, ce qui donne un multiple de 5,56

Après avoir multiplié l'EBITDA par ce multiple on a obtenu un montant arrondi de 937 000 €, auquel a été rajouté l'excédent de trésorerie disponible non nécessaire à l'exploitation, soit 167 000 €, ce qui donne une valeur d'entreprise de **1 104 000 €**

2) La méthode de l'actif net réévalué consiste à déterminer la valeur de marché des actifs et des passifs constituant le patrimoine d'une société

Concernant la valeur de C.E.S.P, seul le fonds de commerce est réévalué à sa valeur de marché, en retenant le chiffre d'affaires. Un coefficient de valorisation du fonds de commerce tiré du Mémento Transmission d'entreprise 2025-2026 a été appliqué au chiffre d'affaires de 2025 La valeur du fonds ressort à 808 000 € après application d'un coefficient de 60 %.et déduction de la valeur du fonds figurant à l'actif pour 8 000 €.

Après avoir ajouté les capitaux propres figurant pour 474 000 € et déduit les dividendes versés au titre de l'exercice pour 74 000 €, la valeur des titres de la société obtenue est de **1 208 000 €**.

La synthèse des deux méthodes choisies donne une moyenne comprise entre 1 104 000 € et 1 208 000 €, soit **1 156 000 €**

L'apport total des actions C.E.S.P est de **1 156 000 €**

REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus, évalué à 1 156 000 €, il sera attribué aux apporteurs 1 156 000 actions de la société 2MSFP d'une valeur nominale d'un(1) euro, émises au prix d'un (1) euro :

Monsieur Frédéric PAGLIA : 1 098 200 actions

Madame Sandrine PAGLIA : 57 800 actions

Le capital social sera de 1 156 000 €, soit 1 156 000 actions d'un(1) euro.

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

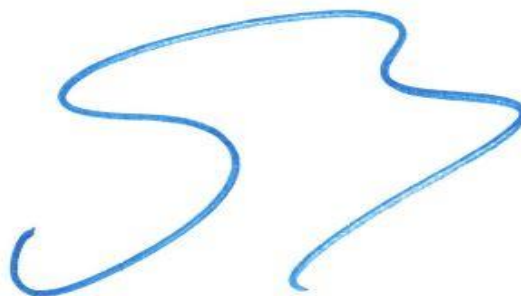
J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité de l'actif apporté,
- Contrôler la valeur attribuée à l'apport,
- M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1 156 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, soit 1 156 000 € au total, sans prime d'émission.

Fait à Lyon, le 3 mars 2026
Le Commissaire aux Apports
Christian PONCHON

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and curves, positioned below the printed name of the Commissioner.